

Liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire SÉANCE DU 20 AOÛT 2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt août à 8h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Auzances, sous la Présidence de Monsieur Gérard GUYONNET, Président.

Date de la convocation : 14 août 2024

Conseillers en exercice : 62

Présents : MM. GUYONNET, SIMON, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, BIGOURET, ECHEVARNE, PERRIER S, VERDIER, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, COTENTIN, MARTIN *suppléant* MONTEIL, PAYARD C, PAYARD J, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DÉSARMENIEN, WELZER, MORANÇAIS, CORDIER, TRIMOULINARD, BREUIL, GLOMOT, DUBSAY, GRANGE.

Pouvoirs : LE CORRE à SCARAMUCCIA, BERTHON à JAMME, BOUCHET à PERRIER S, FAUCONNET à BERGER, RAMOS à MORANÇAIS, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN, PINLON à MÉANARD.

Excusés : MAZET, SOULEBOT, VENTENAT, DESGRANGES, VIALTAIX, D'HULSTER, GRASS.

Absents : DESCLOUX, JOULOT, SIMONET B, SIMONET V, LUQUET L, PIERRON, NOVAIS, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, CHEFDEVILLE, ROULLAND, BRUNET, LARGE, FAUCHER.

Secrétaire de séance : Félix BERGER

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Vote
GOUVERNANCE			
1	2024-097bis	<p><u>Désignation d'un conseiller communautaire assurant l'intérim du président, chargé de convoquer le conseil communautaire en vue des élections du président et des vice-présidents :</u></p> <p>Le Conseil communautaire désigne, à l'unanimité, Monsieur David GRANGE pour assurer l'intérim de la présidence de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine et décide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DIRE que le Président par intérim assurera les fonctions suivantes jusqu'à la nouvelle élection des membres de l'exécutif pour : <ul style="list-style-type: none"> • CONVOQUER des élections du président et des vice-présidents dans les meilleurs délais ; • GÉRER les affaires courantes de la communauté de communes jusqu'à l'installation du nouvel exécutif. 	<p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ <i>1 abstention</i></p>

L'ordre du jour étant épuisé, le Président par intérim lève la séance à 10h00.

Fait à Auzances, le 22 août 2024